

TERMES DE RÉFÉRENCE

Études sur la corrélation entre le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et les piliers humanitaires dans le Sahel et les sous-régions Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale

I. Historique et contexte

I.1 État des lieux, causes et impacts des conflits

1. Au cours des deux dernières décennies, les conflits armés et violents entre États ont considérablement diminué en Afrique. Les guerres civiles en Angola, en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Sierra Leone ont cessé. Néanmoins, il existe encore de nombreuses régions du continent où les conflits persistent. En juillet 2018, l'Union africaine (UA) avait identifié 21 conflits dans ses 55 États membres, qui impliquaient quatre zones de conflit majeures, à savoir ; région du fleuve Mano, la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et la région du Sahel / Maghreb. Des conflits armés sont en cours en République centrafricaine (RCA), en République démocratique du Congo (RDC), en Libye, au Mali, au Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a des missions de maintien de la paix dans plusieurs de ces pays. Dans son rapport sur la gouvernance en Afrique de 2019, l'UA a identifié sept causes de conflits et d'instabilité comme suit: 1) la pauvreté et les inégalités; 2) des transitions perturbatrices, par exemple, du régime autocratique au régime démocratique et vice versa; 3) absence de démocratie ou de responsabilité démocratique; 4) Pression démographique, exclusion sociale et économique; 5) les violences prolongées, en particulier celles à grande échelle susceptibles de resurgir; 6) les effets d'entraînement des pays voisins; et 7) la mal gouvernance politique et des ressources naturelles. L'Afrique continue également de faire face à la dynamique évolutive des conflits et des menaces à la sécurité, notamment l'absence d'autorité effective de l'État, le terrorisme, le crime organisé et l'impact du changement climatique, dont la plupart sont aggravés par le manque de responsabilité, d'où l'impunité.
2. Certains impacts majeurs ont été examinés et incluent le fait que la majorité des victimes sont des civils non combattants, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées. En plus de ceux qui meurent des suites de blessures, des milliers de personnes sont mortes de maladie, de faim, de malnutrition et de maladies communicatives. Les migrations forcées, les réfugiés et les déplacements internes sont autant de tragédies des conflits qui transforment souvent des personnes saines et productives en bénéficiaires de l'aide humanitaire. Selon le HCR (2018), l'Afrique abrite environ 37% de la population mondiale de réfugiés, soit environ 7,3 millions. Une combinaison de conflits et de pertes de moyens de subsistance attribuables à la diminution des pâturages et à la perte de bétail continue de provoquer des déplacements et des crises humanitaires dans la Corne de l'Afrique et la région du Sahel. Les attaques de groupes extrémistes continuent d'alimenter les déplacements dans de nombreux pays africains tels que la Somalie, le Nigéria, le Cameroun, le Tchad et le Niger, et des groupes islamistes locaux au Mali, au Burkina Faso et au Mozambique. Ces attaques ont encore exacerbé les tensions intercommunautaires comme c'est le cas au Sahel. Les conflits liés aux ressources naturelles telles que les pierres précieuses et les minéraux en RCA et en RDC, et le pétrole au Nigeria et au Soudan du Sud

ont également déclenché certaines des pires violences et des plus grandes vagues de déplacements dans la région.

3. L'Afrique de l'Ouest et du Centre et plus globalement la zone Sahel¹, sont reconnues comme une zone de conflits et de défis de développement, articulés notamment autour d'un faible développement humain, de dynamiques démographiques préoccupantes, d'une vulnérabilité aux changements climatiques, de conflits prolongés, de mauvaise gouvernance incluant notamment les défis de corruption et de la gestion des ressources minières, et d'une exposition à de nombreuses interventions extérieures.
4. Dans ce contexte, les pays du Sahel ont connu en particulier le dilemme classique de consolidation de la paix de la reprise de conflit - une récurrence de conflits violents, principalement dans les 10 ans suivant la fin d'un conflit. Alors que le même conflit est réapparu ou a muté dans certains cas, de nouveaux conflits sont apparus dans d'autres, quoique avec des degrés d'intensité variables. Cela soulève non seulement des questions sur l'approche du maintien de la paix, mais aussi sur la manière de maintenir les dividendes de la paix, dont le développement est un élément clé. Pour faire face à la crise du Sahel, une initiative majeure mise en œuvre depuis 2013 est la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), qui est renforcée par l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (UNSP 2018-2030) avec pour objectif d'accélérer une mise en œuvre collective des interventions de développement humain articulées autour de trois piliers : gouvernance, sécurité et résilience.

I.2 Les impératifs de développement

5. Le Programme 2030 pour le développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'UA reconnaissent tous deux fermement les principes d'«inclusion» et de «ne laisser personne de côté». L'ODD 16 sur des sociétés pacifiques et inclusives incarne ce principe d'une manière fondamentale. L'ODD 16 est aligné sur les objectifs 11, 12, 13, 17 et 18 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il s'agit d'un objectif clé du Programme 2030 en ce sens qu'il fournit le cadre pour la paix, la justice pour tous et des institutions fortes qui sont des éléments fondamentaux pour accélérer les progrès réalisés dans les autres ODD, et pour atteindre l'objectif global de « ne laisser personne de côté».. Le rapport « *Perspectives économiques en Afrique 2020* » estime que la croissance du PIB réel de la région établit à 3,4% pour 2019 devrait s'accélérer à 3,9% en 2020 et à 4,1% en 2021. Cependant, les prévisions pour 2020 ont été freinées par l'épidémie de la COVID-19. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a mis en garde que cette pandémie constituait un obstacle important à la croissance en Afrique. L'incertitude entourant le virus et les mesures politiques qui en découlent, telles que les distanciations physiques et le confinement, ont entraîné une baisse de la demande de produits africains en raison d'une forte baisse des activités manufacturières mondiales, aggravée par une baisse de l'activité économique sur le continent puisque la main-d'œuvre reste désormais confiné à la maison pour lutter contre le virus. Dans ce contexte, la Commission estime que, dans le meilleur des cas, la croissance moyenne du PIB de l'Afrique chutera de 1,4 point de pourcentage, passant de 3,2% à 1,8%. Dans le pire des cas, l'économie africaine pourrait se contracter jusqu'à 2,6% en 2020. Au niveau sous-régional, les situations divergentes d'une sous-région à l'autre. Pour le cas

¹ La zone s'étend du Sénégal à l'Ouest jusqu'au Soudan à l'Est – ou de l'océan Atlantique à la mer Rouge. Toutefois, le Plan de Soutien des NU (UNIS) pour le Sahel cible dix (10) pays : Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad.

spécifique de l’Afrique de l’Ouest, la croissance pourrait chuter à -1,4%, contre une croissance de 3,6% en 2019. Dans la zone CEMAC, la croissance passerait de 1,8% en 2019 à -1,7% en 2020². Le Nigeria, la première économie de la région et de l’Afrique, sera l’un des pays les plus affectés, avec une récession économique, anticipée à -3,4% en 2020, imputable à la chute des prix du pétrole et aux effets négatifs des mesures de réponse à la pandémie.

6. *Les perspectives économiques de l’Afrique en 2020 de la BAD* soulignent toutefois que les épisodes consécutifs de croissances n’ont pas été inclusif. Seulement un tiers environ des pays ont réalisé une croissance inclusive, réduisant à la fois la pauvreté et les inégalités ainsi qu’une faible croissance de l’emploi, notamment au niveau des femmes et des jeunes (âgés de 15 à 24 ans). On estime que l’Afrique comptait 226 millions de jeunes en 2015, un chiffre qui devrait augmenter de 42%, pour atteindre 321 millions d’ici 2030.
7. Ainsi, l’Afrique devrait devenir le continent le plus jeune et le plus peuplé au cours des prochaines décennies. Sa population active devrait passer de 620 millions en 2013 à près de 2 milliards en 2063. La région connaît également une croissance urbaine sans précédent, avec des projections selon lesquelles plus de la moitié de sa population vivra dans ses villes d’ici 2040, avec une majorité de jeunes. Au fil des ans, l’exclusion économique et le manque d’opportunités ont contraint les jeunes à migrer à la recherche d’opportunités, ce qui a provoqué des troubles civils qui a fait d’eux des réfugiés.
8. A l’échelle de l’Afrique de l’Ouest et du Centre, les tendances sont globalement similaires. Sur le défi des dynamiques démographiques en particulier, l’Afrique de l’Ouest a la particularité d’abriter, avec une population estimée à 400 millions d’habitants en 2020, dont 176 millions agés de moins de 15 ans (44%) près d’un tiers de la population africaine ainsi que le Nigeria, qui avec 200 millions d’habitants en 2020 est le pays le plus peuplé d’Afrique. La sous-région enregistre également le taux de fécondité le plus élevé, en moyenne 5,5 enfants par femme sur la période 2010-2015. Une inflexion de ce taux, soutenue par des politiques de renforcement du capital humain et de création d’opportunités économiques est impérative pour atteindre le dividende démographique. Les deux sous-régions sont également au cœur des mouvements migratoires internes, et aussi de transit et de destination vers l’Europe, via notamment la Lybie.

I.3 La réponse continentale et sous régionale

9. Le renforcement des institutions publiques et le renforcement de leur capacité à assurer la sécurité et le développement sur la base des principes de bonne gouvernance sont essentiels pour une bonne gestion des conflits et la consolidation de la paix. Le *Rapport sur la gouvernance en Afrique 2019* décrit la paix comme une situation où les guerres et les conflits civils sont absents, mais où la sécurité prévaut, généralement dans le contexte d’un environnement propice à une stabilité sociale et politique durable. Dans ce contexte, l’UA considère que la gouvernance, la paix et la sécurité constituent des préalables au développement durable.
10. Les thèmes de l’UA en 2019 et 2020 à savoir, «*Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées: vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique*» et «*Faire taire les armes: créer des conditions propices au développement de l’Afrique*»,

² IMF, Regional Economic Outlook, Sub saharan Africa, April 2020

respectivement, sont des efforts vers la fin des conflits et l'instauration d'une paix et d'un développement durables sur le continent.

11. Les institutions régionales africaines jouent un rôle majeur dans la gestion des conflits et le processus de démocratisation. Cela reflète en partie les efforts déployés depuis le début des années 2000 pour transformer l'UA en un solide mécanisme de sécurité collective et d'établissement de normes. Elle découle également du rôle croissant des communautés économiques régionales (CER) africaines, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En particulier, la CEDEAO s'est dotée en décembre 1999 d'un Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de résolution et de maintien de la paix. Hormis les résultats significatifs mis en évidence, entre autres, par les sorties de conflits au Libéria et la Sierra Leone et les gestions de crises plus récentes en Gambie et en Guinée Bissau, des institutions et dispositifs spécifiques ont été mis en place pour appuyer ce mécanisme, notamment le Conseil de médiation et de sécurité, le réseau d'alerte précoce et de réponse, la Force en attente de la CEDEAO, le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO et la société civile.
12. A l'échelle des Nations Unies, en synergie à la stratégie UNISS, la CEA, en collaboration avec les autres agences du Système des Nations conduit depuis 2018 une analyse prospective sur le Sahel. Cette initiative coordonnée par le Bureau Sous-régionale de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec les Bureaux de la CEA pour l'Afrique Centrale et pour l'Afrique du Nord, a abouti à une étude prospective sur le Sahel dont les résultats préliminaires confirment les défis précédemment soulignés en mettant en évidence la centralité des questions de gouvernance, comme une des causes profondes de la crise du Sahel³. L'initiative inclut la proposition d'un futur pour le Sahel à l'horizon 2043.
13. Les deux sous-régions sont également au cœur du mandat de UNOWAS, engagé dans des actions de diplomatie préventive, de bons offices, de médiation et de facilitation des actions politiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel. UNOWAS contribue également à consolider la paix et la gouvernance démocratique dans les pays émergeant de conflits ou des crises politiques.

I.4 La corrélation entre le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et les piliers humanitaires

14. La nécessité de réponses globales aux crises prolongées est évidente, au vu l'augmentation des catastrophes liées au climat, l'augmentation des besoins humanitaires liés aux conflits (80% de tous les appels), avec un nombre sans précédent de 79,5 millions de personnes déplacées dans le monde à la fin de 2019⁴. Depuis 2015, les conflits actifs deviennent plus internationaux, durent plus longtemps, sont plus violents et plus difficiles à résoudre. Ces crises génèrent un volume accru d'appels humanitaires qui sont de plus en plus sous-financés. Dans ce contexte, le Sommet humanitaire mondial de 2016 a reconnu que l'aide humanitaire ne peut à elle seule résoudre les crises prolongées. Par conséquent, il a été demandé d'améliorer la collaboration entre les acteurs humanitaires et de développement et une

³ Le document intitulé "Sahel 2043", principal résultat attendu de cette initiative, est en phase de publication

⁴ <https://www.unhcr.org/news/press/2020/6/5ee9db2e4/1-cent-humanity-displaced-unhcr-global-trends-report.html>

«nouvelle façon de travailler» pour réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité. Il était question d'un engagement à travailler sur plusieurs années, sur la base des avantages comparatifs, vers des résultats collectifs et, dans la mesure du possible, à renforcer les capacités et la résilience aux niveaux national et local. Des résultats collectifs ont été formulés dans un certain nombre de pays africains, tels que le Burkina Faso, le Tchad, la RDC, la Somalie et le Soudan⁵.

15. Le lien entre les droits de l'homme et la paix et la sécurité est important. En effet, pour être en mesure de trouver des solutions durables aux conflits, les droits de l'homme doivent être garantis et, pour sauvegarder les droits de l'homme, les conflits violents doivent être éloignés. La recherche et l'élaboration de politiques contemporaines en matière de droits de l'homme concernent un large éventail de programmes axés sur les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels et également un certain nombre de principes qui peuvent influencer tous les programmes, quels que soient leurs objectifs. La recherche et l'élaboration de politiques contemporaines sur la paix et la sécurité sont également une entreprise plus large se concentrant sur toutes les différentes phases du cycle de conflit, y compris les tensions submergées, les tensions croissantes, les conflits violents et les situations post-conflit. La création d'une stabilité structurelle est une question primordiale pour la paix et la sécurité afin d'éviter d'entrer dans un conflit violent ou d'y retourner. Si l'on adopte une vision plus large de ces deux domaines, il devient encore plus clair que les politiques de promotion des droits de l'homme et les politiques de consolidation de la paix vont de pair pour le maintien de la paix. Se concentrer sur un ensemble de politiques sans l'autre est au mieux inefficace et au pire contre-productif. Les deux domaines visent l'autonomisation, l'égalité, la participation et l'inclusion et se renforcent mutuellement en se développant. Cela semble être une base solide sur laquelle se bâtit la coopération.
16. Dans les deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en avril 2016 (résolutions 70/262 et 2282), la notion de «maintien de la paix» est comprise comme un objectif et un processus pour construire une vision commune d'une société, garantissant que les besoins de tous les segments de la population sont pris en compte. Ces résolutions reconnaissent l'importance de la cohérence et de la complémentarité entre les efforts de paix et de sécurité de l'ONU et son développement, les droits de l'homme et le travail humanitaire. Ils reconnaissent que le soutien international a de meilleures chances de créer les conditions d'un maintien de la paix s'il répond simultanément aux besoins humanitaires, de développement, de droits de l'homme et de sécurité des communautés défavorisées. La raison en est que les populations touchées par les conflits ne connaissent pas ces besoins de manière séquentielle ou compartimentée, le développement pouvant contribuer à la paix, et les efforts de développement réduire les risques, les vulnérabilités et les moteurs des besoins humanitaires. Dans des pays comme la RDC et le Soudan du Sud, les deux types d'acteurs sont présents et actifs depuis de nombreuses années. Bien que leurs mandats et leurs approches restent distincts, il est clair qu'un renforcement du développement et de la paix permettra de remédier aux vulnérabilités et aux risques, qui continuent de stimuler les besoins humanitaires. Compte tenu des circonstances dans lesquelles les acteurs humanitaires travaillent aujourd'hui, en particulier dans les crises prolongées, les acteurs humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix doivent collaborer plus efficacement pour faire face aux risques, à la vulnérabilité et aux besoins.

⁵ <https://www.un.org/jsc/content/resources>

17. Depuis le Sommet humanitaire mondial de 2016, l'accent est de plus en plus mis sur la paix en tant que troisième composante du soi-disant triple lien. Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a placé la paix durable au sommet de son programme et met en œuvre sa vision d'une ONU capable de prévenir les conflits et d'intégrer le développement, les droits de l'homme et les approches de paix et de sécurité. Dans son rapport de 2020 au Conseil économique et social des Nations Unies sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (QCPR), le Secrétaire général a présenté les travaux en cours à travers les piliers permettant de réaliser le Programme 2030 dans les situations de crise ou d'urgence. Il a souligné les mesures prises dans le cadre de ce cycle QCPR pour renforcer la coordination entre les piliers et garantir que les équipes de pays des Nations Unies (UNCT) puissent tirer parti des actifs de tous les piliers de l'ONU pour servir le Programme 2030. La première étape cruciale a été le renforcement du système des Nations Unies pour le développement (UNDS) lui-même et le repositionnement du développement durable au cœur de l'organisation. Il s'ensuit que la mise en œuvre universelle des ODD est la stratégie la plus efficace pour atténuer les risques, prévenir les crises et renforcer la résilience. Dans le même temps, il sera essentiel de prévenir la crise et d'accélérer les transitions vers le développement durable si nous ne devons laisser personne de côté sur la route de 2030.
18. En outre, le Secrétaire général des Nations Unies et le président de la Commission de l'UA se sont engagés à travailler ensemble à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, conscients de la corrélation entre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Les deux dirigeants ont signé le Cadre commun ONU-UA pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité (Cadre de paix et de sécurité) et le Cadre UA - ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 (Cadre de développement.) Ils devraient bientôt signer le Cadre commun en matière de droits de l'homme. De plus, il existe un protocole d'accord entre l'ONU et l'UA sur l'action humanitaire.

I.5 Approche collaborative et complémentaire pour tirer profit de la corrélation

19. Entre autres objectifs, les *Chemins pour la paix* (Banque mondiale 2018), vise à stimuler une nouvelle réflexion sur le lien entre le développement, la paix et la sécurité - une corrélation qui se concrétise dans des approches inclusives de prévention des conflits. À cet égard, il souligne qu'une stratégie cohérente qui peut être maintenue dans le temps exige des niveaux de planification et de mise en œuvre complémentaires et concertés qui sont souvent éprouvants pour les acteurs du développement, de la sécurité, humanitaires et politiques. Chacun a des avantages comparatifs à différents stades de risque, mais une prévention soutenue, inclusive et ciblée nécessite une coordination plus efficace. Une question préoccupante soulevée par l'Agence suédoise de développement international (SIDA) est de savoir comment intégrer dans une approche cohérente différents outils et formes d'action afin qu'ils se renforcent mutuellement plutôt que d'opérer indépendamment ou les uns contre les autres, et comment rechercher simultanément la paix, la sécurité, les droits de l'homme et les objectifs de développement dans une approche politique cohérente et efficace. Forte des résultats de ses recherches, l'Agence a recommandé, entre autres mesures, la formation et la communication entre les différents domaines d'expertise.
20. En 2018, l'Institut international de la paix a recommandé une analyse approfondie tant du conflit actuel que du programme humanitaire à mettre en place. L'Institut considère le cadre «*Do No Harm*» et «*L'évaluation des incidence sur la paix et les conflits*», par exemple,

comme des outils pouvant être utilisés pour effectuer une analyse des conflits, la planification de projets et une évaluation d'impact. En effet, le cadre «*Do No Harm*» suggère d'acquérir une bonne compréhension des diviseurs et des connecteurs qui existent au sein d'une société touchée par un conflit pour être en mesure d'évaluer l'impact qu'un programme pourra avoir, - s'il contribue aux tensions existantes, ou de renforcer les capacités locales de paix. L'action humanitaire fondée sur des principes n'est pas en soi une activité de consolidation de la paix, mais une approche de l'engagement humanitaire sensible aux conflits qui peut contribuer à ne pas nuire.

II. Justification

21. Au vu de ce qui précède, la Section NEPAD de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA se propose de commander des études sur les liens entre le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et les piliers humanitaires dans les cinq sous-régions de l'Afrique. Les études compléteront les activités du projet dirigé par l'OSAA sur cette corrélation, qui comprennent : 1) une étude régionale ; 2) deux ateliers de renforcement des capacités ; 3) l'élaboration d'un manuel de formation ; et 4) le lancement des résultats du projet. Les rapports d'étude mettront notamment en évidence les spécificités sous-régionales et contribueront à renforcer l'étude au niveau régional. Cela est conforme aux conclusions de l'évaluation par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI) du programme 9 sur l'appui au NEPAD, qui a formulé des recommandations clés, notamment la nécessité de renforcer la cohérence dans la mise en œuvre des trois sous-programmes du programme, dirigés respectivement, par le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique (OSAA), la CEA (par le biais de la Section NEPAD) et le Département des communications mondiales (DGC).
22. Les études sont menées dans le cadre d'une fonction clé du sous-programme 2 impliquant la réalisation de recherches et d'analyses politiques sur les priorités clés de l'UA, ainsi que l'assistance technique et les services consultatifs dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, compte tenu des cadres de coopération ONU-UA et des priorités stratégiques de l'UA. Ils contribueront à accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce au renforcement des capacités des organes et agences de l'UA aux niveaux régional et sous-régional, en particulier la Commission de l'UA, l'Agence de développement de l'UA - NEPAD et les CER. Les travaux ultérieurs porteront sur l'intégration des piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'humanitaire dans les politiques et stratégies liées aux deux programmes.
23. Compte tenu des implications économiques, sociales, de paix et de sécurité et humanitaires de la COVID-19, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé à un cessez-le-feu mondial immédiat le 23 mars. Il a exhorté toutes les parties belligérantes à faire taire les armes afin de créer des conditions pour la livraison de l'aide, d'ouvrir un espace de diplomatie et de redonner espoir aux endroits les plus vulnérables à la pandémie⁶. À cet égard, les études examineront l'impact de la maladie sur le lien et la mise en œuvre intégrée des interventions dans les quatre piliers en Afrique. L'on tiendra compte du cadre de l'ONU pour la réponse socio-économique à la COVID-19, de la réponse sanitaire dirigée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Plan mondial de réponse humanitaire COVID-19 dirigé par UNOCHA.

⁶ <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2020-04-09/secretary-generals-remarks-the-security-council-the-covid-19-pandemic-delivered>

24. Les études seront menées en partenariat et en collaboration avec OSAA, la DGC, La CEA, à travers la Division en charge de l'intégration régionale et du commerce (RITD), ses Bureaux sous-régionaux pour l'Afrique et l'Afrique Centrale et pour l'Afrique de l'Ouest (ECA-SRO CA et ECA-SRO WA), et l'Institut africain pour le développement économique et la planification (IDEP), la CEDEAO, la CEEAC, la CENSAD, UNOWAS, le Bureau des Nations Unies auprès de l'UA (UNOAU), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA.), les départements concernés de la Commission de l'UA, l'Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (ADUA-NEPAD) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) contribueront également aux études.

III. Objectifs de la mission de consultant et description des tâches

III.1 Objectifs de la mission de consultant

25. Les objectifs de la mission du consultant sont doubles :

a) Le premier est de produire un rapport d'étude consistant sur le lien entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire pour les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale visant à promouvoir la mise en œuvre synergique, complémentaire et conjointe des interventions concernant les situations de paix et la sécurité, des droits de l'homme, de l'action humanitaire et de développement dans la sous-région, pour contribuer à des solutions efficaces et durables aux conflits dans la sous-région. Les questions de genre et de jeunesse doivent être intégrées dans le rapport d'étude.

26. Plus précisément, le rapport d'étude indépendante devra fournir un examen, une analyse et une présentation de ce qui suit :

- i. Un cadre analytique pour guider l'analyse et la présentation des questions pertinentes à l'objectif de l'étude ;
- ii. Les principaux problèmes, défis et opportunités, les modalités et les outils pour exploiter les liens, et les recommandations orientées vers l'action pour faire avancer la collaboration et la mise en œuvre intégrée ;
- iii. Les spécificités des deux sous-régions en ce qui concerne les quatre piliers et leurs interconnexions ;
- iv. Les questions transfrontières, les interfaces et les interconnexions entre les quatre autres sous-régions, le cas échéant, afin de contribuer à éclairer les perspectives et les réponses au niveau régional ;
- v. Les questions clés de renforcement des capacités, en particulier en ce qui concerne l'intégration des interconnexions dans les politiques et stratégies, y compris celles liées à l'Agenda 2063 et au Programme de développement durable 2030 ;
- vi. L'impact de la COVID-19 sur les interconnexions et la mise en œuvre complémentaire des interventions à travers les quatre piliers ;
- vii. Des recommandations solides axées sur l'action qui répondent de manière adéquate aux objectifs de l'étude.

- b) Le second objectif est de fournir un appui fonctionnel à l'organisation et au service de la réunion pour la validation du rapport d'étude.
27. Le rapport cible au premier rang les trois CER parmi les huit reconnues par l'UA dans les cinq sous-régions de l'Afrique, à savoir; la CEEAC et la CEDEAO, la CENSAD la Commission de l'UA, l'ADUA-NEPAD et le MAEP qui seront des bénéficiaires de second rang des résultats de l'étude.

III.2 Description des tâches

28. L'exécution de la mission s'appuiera sur les données et informations de base obtenues au moyen d'une enquête par questionnaire et sur les données et informations secondaires obtenues principalement à partir d'examen des documents pertinents, y compris, mais sans s'y limiter, ceux concernant le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et les piliers humanitaires et leurs interconnexions, les cadres et priorités de développement mondiaux, régionaux et sous-régionaux, y compris l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable 2030, le Cadre ONU-UA sur la paix et la sécurité, le Cadre UA-ONU sur le développement, le Cadre ONU-UA sur les droits de l'homme, les Cadres et priorités régionales de la CEDEAO et de la CEEAC sur les thématiques de l'étude, les interventions de UNOWAS, le Protocole d'accord ONU-UA sur l'action humanitaire, les cadres directeurs et opérationnels et les mécanismes liés aux piliers et les rapports et publications sur la COVID-19 pertinents pour la mission. Dans ce contexte, les tâches spécifiques à entreprendre par le consultant comprennent, entre autres :
- a) préparer un rapport initial détaillant entre autres les travaux à entreprendre, le cadre conceptuel, la méthodologie, le plan de travail et le plan annoté du rapport;
 - b) soumettre le rapport initial à la CEA, aux partenaires et aux collaborateurs pour examen et finaliser le rapport sur la base des commentaires et contributions fournis par lesdites parties prenantes;
 - c) préparer et administrer une enquête par questionnaire auprès des parties prenantes identifiées par la CEA, des partenaires et des collaborateurs, et entreprendre une étude documentaire pour collecter les données et informations pertinentes pour la mission, et mener les autres consultations nécessaires, le cas échéant;
 - d) assurer une liaison régulière avec les consultants qui préparent les rapports d'étude pour les autres sous-régions et le rapport régional (Afrique) commandé par l'OSAA pour discuter des méthodologies et des approches de l'étude, aborder les questions d'interfaces et transfrontières;
 - e) examiner et analyser les questions relatives au développement, à la paix et à la sécurité, aux droits de l'homme et aux piliers humanitaires et leurs liens, en tenant compte des objectifs de la présente mission de consultant. Cette analyse devrait inclure les questions de genre et de jeunesse;
 - f) s'appuyer sur les conclusions de l'étude, formuler des recommandations appropriées et solides axées sur l'action sur tous les éléments des objectifs de l'étude;

- g) élaborer et soumettre à l'examen de la CEA, des partenaires et des collaborateurs, un rapport d'étude solide, analytique et bien informé sur les liens entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et du développement qui répond aux objectifs susmentionnés;
- h) fournir un appui fonctionnel à l'organisation d'une réunion pour valider le rapport d'étude;
- i) finaliser le rapport d'étude sur la base des commentaires et contributions fournis lors de l'atelier, ainsi que des commentaires ultérieurs qui pourraient être fournis par la CEA, les partenaires et les collaborateurs.

IV. Durée et délais de la mission

29. La mission doit nécessiter 8 semaines de travail réparties sur une période de 14 semaines dès la deuxième semaine de juillet 2020. Elle sera exécutée selon le calendrier ci-après:

Délais	Activité
2 jours après la signature du contrat	La CEA organise une réunion de lancement avec tous les consultants sous-régionaux
1 semaine après la signature du contrat	Le consultant soumet à la CEA un rapport de démarrage détaillant la conceptualisation de la mission qui démontre fortement une compréhension et une interprétation claires des objectifs et des tâches; et comprend un cadre conceptuel; la méthodologie, y compris la collecte et l'analyse des données et des informations, ainsi qu'un aperçu annoté du rapport et un plan de travail.
2 semaines après la signature du contrat	Le consultant soumet le rapport initial de démarrage sur la base des commentaires et des contributions fournis par la CEA, les partenaires et les collaborateurs, et le projet de questionnaire pour l'enquête.
2 semaines et demie après la signature du contrat	Le consultant soumet le questionnaire final de l'enquête sur la base des commentaires et des contributions fournis par la CEA, les partenaires et les collaborateurs.
6 semaines après la signature du contrat	Le consultant soumet à la CEA la première ébauche du rapport d'étude.
Au cours de la semaine suivant la soumission de la première ébauche du rapport	Le consultant soumet un rapport d'étude lors d'une réunion virtuelle pour validation.
10 semaines après la signature du contrat	Le consultant soumet un rapport d'étude final sur la base des commentaires, des contributions et des recommandations fournis lors de la réunion de validation virtuelle sous la direction de la

V. Résultats

30. Les principaux résultats attendus de la mission du consultant sont les suivants :

(a) Un rapport d'étude analytique consistant sur les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire et leurs interconnexions dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique Centrale et du Sahel, qui répondent de manière adéquate aux objectifs de la présente mission. Le rapport d'étude contient notamment:

- i. Un résumé analytique soulignant les principales conclusions et communications;
- ii. Une introduction, y compris le cadre analytique;
- iii. L'état du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique Centrale et du Sahel, les interfaces avec d'autres sous-régions, les questions transfrontières et les implications pour les réponses sous-régionales;
- iv. Les questions clés relatives à la mise en œuvre synergique et complémentaire d'interventions visant à résoudre les situations de paix et de sécurité, de droits de l'homme, humanitaires et de développement dans la sous-région, en tenant compte des questions de genre et de jeunesse et des cadres de coopération ONU-UA;
- v. Des défis et opportunités pour tirer profit des interconnexions entre le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et les piliers humanitaires, en tenant compte de la pandémie de la COVID-19;
- vi. La méthodologie et les outils pour tirer avantage des interconnexions et promouvoir la mise en œuvre et les approches complémentaires, et les besoins de renforcement des capacités y afférent;
- vii. La prise en compte des interconnexions entre les politiques et stratégies aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris celles liées à l'Agenda 2063 et au Programme 2030;
- viii. Des conclusions et des recommandations solides et concrètes, orientées vers l'action, basées sur les résultats de l'étude.

31.

(b) Appui substantiel à la réunion de validation du rapport d'étude.

- i. Des contributions de fond à la note de cadrage et au programme de la réunion de validation du rapport d'étude, et liste des participants;

- ii. Une présentation PowerPoint des principales conclusions du rapport d'étude;
- iii. Une réunion de validation du rapport.

32.

(c) Autres résultats clés

- i. Le consultant doit fournir à la CEA les ensembles de données (de préférence au format Excel) utilisés pour générer les tableaux, graphiques et autres chiffres présentés dans le rapport d'étude.
- ii. Tous les résultats écrits doivent être préparés en anglais ou en français. À l'exception de la présentation PowerPoint, toutes les conclusions doivent être rédigées en utilisant un interligne simple, la police de caractères *Times New Roman* 12, une numérotation des pages, une liste d'acronymes, une table des matières, des notes de bas de page, des références, des annexes et appendices pertinents.
- iii. Tous les travaux soumis doivent être les travaux originaux du consultant et contenir une citation et une reconnaissance appropriées des documents de référence et des sources de données.

VI. Profil

33. Les qualifications requises sont les suivantes:

- a) **Formation académique:** Un diplôme postuniversitaire (au moins une maîtrise, un MBA ou équivalent) en sciences politiques, sciences économiques, économie / études du développement, développement durable, études sur la paix et les conflits, relations internationales, droits de l'homme ou discipline connexe est exigé.
- b) **Expérience:** Un minimum de 10 ans d'expérience à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés au niveau national et / ou international dans l'élaboration de politiques, le développement durable, le travail de développement et la paix et la sécurité multilatérales en Afrique est requis. Une expérience des travaux normatifs et / ou opérationnels de l'UA et du système des Nations Unies pour le développement en Afrique est hautement souhaitable. Une expérience spécifique dans des travaux sur la thématique dans la zone de l'Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Ouest.
- c) **Langue:** Le consultant doit parler couramment l'anglais ou le français écrit et parlé, et pouvoir travailler sur l'autre langue. Une bonne connaissance pratique de l'autre langue selon la sous-région est souhaitable.
- d) **Communication:** Le consultant doit posséder une excellente aptitude à la rédaction et des aptitudes avérées à préparer des rapports de manière claire, concise et convaincante. Il doit être capable d'interagir, en personne ou virtuellement avec des hauts fonctionnaires, y compris les chefs des organes et agences de l'UA, les agences des Nations Unies, les ministères, le secteur privé et d'autres parties prenantes et individus.
- e) **Autres compétences:** Le consultant doit justifier de travaux pertinents et de publications dans les disciplines se rapportant à la tâche à lui assignée.

VII. Supervision

34. Le consultant rend compte et exécute les tâches qui lui sont assignées sous la direction des directeurs de la Division de l'intégration régionale et du commerce (RITD) et des Bureaux sous-régionaux (BSR) pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale de la CEA, sous la direction générale et la supervision du chef de la section du NEPAD de RITD, et la supervision quotidienne d'un fonctionnaire d'un BSR en étroite coordination avec le fonctionnaire de l'autre BSR et un fonctionnaire de RITD.

VIII. Rémunération

35. Sous réserve de l'acceptation des résultats par la CEA, le consultant sera rémunéré au maximum à 23 000 USD (quinze mille dollars des EU), pour toute la durée de la mission, conformément au calendrier de paiement suivant:

- a) 15% (3 450 USD) à la signature du contrat et à la soumission et l'acceptation par la CEA du rapport initial et du plan annoté du rapport;
 - b) 25% (5 750 USD) après soumission et acceptation par la CEA du projet de rapport d'étude;
 - c) 25% (5 750 USD) après fourniture et acceptation par la CEA du soutien nécessaire à l'organisation de la réunion de validation, la présentation des principales conclusions de l'étude à la réunion de validation et la présentation du rapport de la réunion de validation ; et
 - d) 35% (8 050 dollars des États-Unis) après soumission et acceptation par la CEA du rapport final d'étude tenant dûment compte des commentaires et recommandations de la réunion de validation et des réunions ultérieures, conformément aux directives fournies par la CEA et ses partenaires.
36. La rémunération de 23 000 USD couvrira tous les honoraires et coûts du consultant, à l'exclusion des dépenses pertinentes liées à la réunion de validation du rapport d'étude.
37. Un montant forfaitaire de 7 000 dollars USD est prévu pour des frais liés à l'édition et à la traduction des documents.

RÉFÉRENCES

1. Banque africaine de développement, 2018. Perspectives économiques en Afrique 2018.
2. Banque africaine de développement, 2020. Perspectives économiques en Afrique, 2020: Développer la main-d'œuvre africaine pour l'avenir ;
3. Commission de l'Union africaine, 2019. Déclaration de S.E. Amb. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité devant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le dialogue interactif de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, le lundi 11 novembre 2019 ;
4. Commission de l'Union africaine, 2019. Rapport sur la gouvernance africaine; Promouvoir l'Union africaine ;
5. Rapport du SG d'avril 2020 au Conseil économique et social ;
6. *Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE), 2018. Doing Nexus Differently: How can Humanitarian and Development Actors link or integrate humanitarian action, development, and peace?*
7. CEA, 2016. Coût humain et économique des conflits dans la Corne de l'Afrique: implications pour un développement post-conflit transformateur et inclusif ;
8. CEA, 2017. Conflits dans la région du Sahel: Conflit dans la région du Sahel et conséquences sur le développement ;
9. CEA, 2019. Document de réflexion sur le thème: Appui des Nations Unies à l'Année de l'Union africaine pour les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées: vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. Préparé pour la vingtième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ;
10. CEA, 2020. COVID-19 en Afrique: protéger la vie et les économies;
11. Gilbert M. Khadiagala, 2018. *Regional Cooperation on Democratization and Conflict Management in Africa*. © 2018 Carnegie Endowment for International Peace. Tous droits réservés.
12. International Peace Academy, 2004. *Peacebuilding as the Link between Security and Development: Is the Window of Opportunity Closing?*
13. Universitaires de la Colombie, du Mali, du Nigéria, de la Somalie et de la Turquie. OIM, Genève;
14. Oxfam, 2019. *The Humanitarian-Development-Peace Nexus: What does it mean for multi-mandated organizations?* Document de discussion d'Oxfam, juin 2019;
15. Perret, Liam, 2019. *Operationalizing the Humanitarian–Development–Peace Nexus: Lessons*
16. Valeurs partagées ;
17. Sustaining Peace International Peace Institute (IPI), 2018. *Humanitarian Action and Sustaining Peace* ;
18. Agence suédoise de développement international (SIDA), 2006. *Let's talk! – Human Rights meet Peace and Security* ;
19. Nations Unies, 2020. Activités opérationnelles des Nations Unies pour la coopération internationale au développement: suivi des recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Conseil économique et social.
20. Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, 2020. Plan mondial de réponse humanitaire COVID-19: Appel coordonné des Nations Unies, avril - décembre 2020 ;
21. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2018. Rapport global 2017 du HCR;
22. Banque mondiale, 2018. Chemins pour la paix: Approches inclusives pour prévenir les conflits violents.